

ÉPISODE CÉVENOL 29

Novembre 2022

Un courant d'air et de rivière

« Fermes trop chères, SAFER, à quoi tu sers? »

Ce slogan a fleuri ce printemps pendant la lutte contre l'implantation de la Légion étrangère à Saint Jean du Gard.

En effet, la Légion a acheté la ferme de Bannière le 7 juillet 2022 à un prix inaccessible à tout paysan : la SAFER n'a pas joué le rôle pour lequel elle a été créée.

Les SAFER, sociétés anonymes sans but lucratif, sous tutelle des ministères de l'agriculture et des finances, ont été créées en 1960 par la loi d'orientation agricole (1) pour, réorganiser les exploitations agricoles, dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive, et à installer des jeunes, avec la volonté de nourrir les français au lendemain de la guerre.

Elles ont un double rôle : celui d'opérateur foncier et d'attribution de biens, et expert en observation foncière via le suivi des marchés ruraux en particulier.



Elles ont quatre missions : dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural. L'aménagement local étant une des missions souvent contradictoire avec la protection des espaces agricoles.

Elles ont un droit de préemption : La loi donne aux SAFER la possibilité de disposer d'un droit de préemption, afin de leur permettre de mener une action cohérente dans le cadre de leurs missions. Depuis le 2 août 2017, la SAFER Occitanie dispose de ce droit : elle est systématiquement informée des projets de vente de biens ruraux par les notaires et peut acheter prioritairement le bien en lieu et place de l'acquéreur initial. But : revendre à un autre attributaire, choisi par la commission locale de la SAFER, dont le projet répond mieux aux enjeux d'aménagement locaux.

Cependant, la lutte contre la spéculation foncière, définie dans le code rural, reste trop souvent

lettre morte : les SAFER préfèrent privilégier des opérations rentables, au détriment d'une vraie politique d'installation.

En 1995, 2013 et 2014, les rapports de la Cour des comptes (2) ont pointé les dysfonctionnements des SAFER, soulignant le fait que celles-ci avaient perdu de vue les missions d'intérêt général dont elles étaient investies et ont recommandé, sans succès, aux SAFER de se recentrer sur leur mission première (3). En 2012, sur 88 000 hectares rétrocédés, seulement 2761 hectares concernent la première installation de jeunes agriculteurs.

Leur rôle d'intermédiaire dans les transactions – elles perçoivent au passage une commission de l'ordre de 5% - permet à certaines SAFER de dégager des résultats financiers de l'ordre de 8%. La redistribution de ces résultats à certains salariés ainsi que l'emprise excessive du syndicalisme agricole (FNSEA) (4), a poussé le gouvernement à annoncer qu'il allait renforcer le contrôle de l'État sur les SAFER (5).

Par ailleurs, les compétences des SAFER sont remises en question à la suite des vides juridiques exploités par des investisseurs chinois (6) afin d'acquérir des centaines d'hectares de terre sans que l'organisme ne puisse agir (7). À noter que la SAFER a

elle-même publié des flyers proposant ses services aux investisseurs chinois (8).

La loi Sempastous du 1er décembre 2021, proposée pour réguler l'accès au foncier agricole par un contrôle des parts des sociétaires, n'a pas rempli son rôle : de fait, elle facilite l'achat de très grandes parcelles par une seule société, c'est le cas de LVMH qui s'approprie une majeure partie de vignobles du Var. (9)

Un exemple parlant : En pleine torpeur estivale, la Confédération paysanne a découvert sur le site internet de la SAFER Nouvelle-Aquitaine un appel à candidature publié le 30 juillet (avec retour des candidatures avant le 20 août) pour une vente peu banale.

Le syndicat dépose un dossier de candidature : « Il concerne la vente indissociable, un terme qui nous a fait bondir, de la plus grosse ferme du département (2.121 hectares) sous la forme de cession de parts de sociétés, indique Jacques Pasquier, représentant du syndicat, à la sortie d'un rendez-vous à la SAFER. La holding comprend 12 sociétés

agricoles, une Cuma, un GIE, un groupement d'employeurs, avec 11 salariés, et des parts dans un méthaniseur. »

L'intervention de la SAFER dans cette vente de parts sociales nous interpelle compte tenu de la dimension des installations. Le montant de la transaction s'établit à 10,39 millions d'euros. On est clairement dans un modèle industriel, très financier, en contradiction avec les missions de la SAFER. » Trois autres dossiers de candidature seraient déjà déposés, la Confédération paysanne ajoute le sien, à travers « une candidature collective d'achat, mais réunir cette capacité financière va être compliquée ».

« Ce qu'on aurait souhaité, ajoute Jacques Pasquier, c'est que ces douze sociétés puissent être cédées séparément pour faire 21 fermes de 100 ha ou 105 fermes de 20 ha selon les projets. » (10)

A Bannière, le prix trop élevé des terres pour être achetées par un agriculteur, aurait dû alerter la SAFER afin qu'elle cherche une solution adaptée au besoin impératif d'installation de jeunes paysans. La Légion a été une solution de facilité pour tout vendre d'un coup.

Au vu des dysfonctionnements avérés des SAFER, plusieurs évolutions, proposées par la Confédération Paysanne, sont indispensables :

- > donner un statut public à la SAFER et des moyens budgétaires propres,
- > associer la SAFER et les collectivités dans les décisions du devenir des terres agricoles,
- > mettre en place des comités locaux fonciers et d'installation, ouverts aux acteurs non agricoles pour avis consultatif,
- > à l'échelle locale, rendre obligatoire un document politique d'orientation définissant les usages du sol répondant aux enjeux territoriaux.

Dans l'attente de ces évolutions, plusieurs moyens ont été identifiés, par des acteurs associatifs et citoyens du territoire, pour geler les terres :

& constituer un comité de veille sur l'ensemble des transmissions de terres agricoles, les veilles foncières à l'échelle d'une commune étant plus faciles car les informations circulent principalement par le bouche à oreille, il ne faut pas oublier que « Le foncier c'est une histoire de familles ». C'est pas tant par les outils que par le maillage territorial qu'on a une bonne connaissance des transactions foncières.

& créer une foncière de territoire afin d'acheter le foncier à l'échelle d'un bassin de vie, et se lier à des structures territoriales d'aide à l'installation, telles les ADEAR, pour organiser la redistribution à de futurs projets agricoles – la difficulté étant qu'il faut une levée de fonds importante. [Jacqueline]

Notes

1. <https://www.safer.fr/les-safer/quest-ce-quune-safer/>
2. <https://tinyurl.com/mezz98v5>
3. <https://tinyurl.com/47mb9ybz>
4. <https://tinyurl.com/5yp2y3ad>
5. <https://tinyurl.com/yymkcev6>
6. <https://tinyurl.com/uuc2zb2v>
7. <https://tinyurl.com/5cwcx8e9>
8. <https://tinyurl.com/35x8sven>
9. <https://tinyurl.com/bdfyst9r>
10. <https://tinyurl.com/53u77nkr>

Et nous avons dit commun...

Les communs une notion révolutionnaire et libertaire à la croisée du droit, de l'économie et de la philosophie politique.

À l'heure des grands effondrements, des méga-feux, des guerres qui refusent d'avouer l'inavouable, du climat qui s'emballe, des politiciens sans idées sans ambitions autres que celles qui adoucent leurs richesses, penser le commun devient une urgence majeure salutaire, et sans nul doute la seule issue possible pour notre survie.

Il nous faut donc pour comprendre cette volonté politique économique et philosophique élargir notre champ de penser, pousser les murs qui nous oppressent, tenter de vivre ce que au fond nous n'avons encore jamais vécu, comprendre intrinsèquement ce que ce mot exprime de plus noble, de plus profond et décidément de plus efficace et créatif.



« Commun » en tant que nom singulier et sans article est le principe au fondement des communs, des biens communs, des choses communes, du commun. Il rassemble toutes les occurrences du terme, pour en tirer une cohérence et une clarté qui passe par l'action politique commune.

Il cherche l'autogouvernement et la démocratie radicale.

Le commun s'oppose au néolibéralisme qui vise à étendre les principes de concurrence et de propriété à toutes les sphères du social .

La destination du commun doit échapper à la logique de la propriété exclusive, parce que "commun" est un principe politique, une nouvelle manière de lutter contre les formes d'appropriation exclusive des ressources, des espaces etc.

On peut dire que défendre les communs ou le commun ou encore le bien commun c'est chercher à défendre et promouvoir les bienfaits de la gestion collective d'une ressource quelle qu'elle soit, une rivière, une forêt, un pâturage, le climat, internet, les océans etc.

Il va de soit qu'il faut penser l'inappropriable pour penser le commun.

Les communs ne sont pas des "biens" particuliers, mais également des systèmes de règles pour les actions collectives. Ce qui est alors ouvert au partage n'est pas seulement une ressource laissée à l'abandon ouverte à toutes et à tous sans restriction, mais bien un agencement social particulier. En conséquence, la préservation de la ressource passe par la prise de conscience des interactions sociales qui permettent ce partage. C'est un principe qui doit animer ce que serait une démocratie radicale organisée contre toutes les dominations.

Il ne faut donc plus penser les choses et les êtres vivants comme des entités isolées mais toujours en commune relation. Il ne doit plus y avoir une propriété absolue et exclusive, mais plutôt relative et partielle qui soit au service des valeurs considérées comme essentielles dans le cadre d'une organisation commune faite d'interactions indépendantes.

Un commun n'appartient à personne et chacun s'oblige envers les autres de le préserver pour que l'usage en commun puisse perdurer. Il est donc nécessaire de fonder de nouvelles institutions qui seront fédératives et reposeront sur l'obligation réciproque entre les communautés, sans que l'une d'elles soient subordonnées à une autre. Le fédéralisme est donc la forme politique la plus cohérente avec le principe de commun.

La théorie des communs est avant tout une formidable leçon d'optimisme, de confiance dans les capacités humaines, de valorisation de la débrouillardise et d'admiration devant les agencements improbables que l'humanité sait mettre en œuvre. Notre plus bel hommage sera de continuer à défendre les communs, naturels et numériques, globaux ou locaux, de faire en sorte que chacune et chacun se sente investi d'une responsabilité sur la protection de ce que l'humanité veut proposer en partage, par choix ou par nécessité. Au premier titre évidemment, la défense de notre planète commune. [anna]



Étrange étrangeté

Le 19 juin 1986, le grand philosophe Michel Colucci, passionné de moto, décède brutalement, victime d'un incompréhensible choc frontal avec un putain de camion.*

Outre ses célèbres conférences sur la condition de l'homme dans la société moderne, Michel Colucci a marqué son époque par la pertinence de ses analyses, la profondeur de ses pensées, l'aspect universel de ses réflexions. On lui doit notamment nombre d'aphorismes mémorables, qui, quelque quarante ans plus tard, conservent une acuité intacte, une universalité remarquable. Par exemple, Michel Colucci, dit Coluche, a déclaré : « Tous les hommes sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ».

Cette fameuse maxime ouvre la voie à une réflexion, sur la place que les hommes s'attribuent instinctivement les uns les autres au sein d'une collectivité.

On rencontre partout autour de notre lieu de vie des déplacés, parfois volontaires, mais le plus souvent contraints, des nouveaux venus, des autres, des exotiques, des discrets, avec d'autres langues, d'autres vêtements, des origines inconnues.

Paraphrasant, si je peux me permettre, les propos de Michel Colucci, je serais tentée de dire: « Tous les hommes sont étrangers mais certains sont plus étrangers que d'autres » ... En clair, on vient tous d'ailleurs mais depuis plus ou moins longtemps. « L'étrangèreté » serait relative.

Généralement dans nos vertes campagnes, le citadin qui débarque endosse de bonne grâce le costume du « néo ». Comme, de gré ou de force, nous sommes presque tous devenus « néo » quelque part, certains se retrouvent plus « néo » que d'autres. Si, avec le temps la méfiance spontanée à l'égard du « néo » s'estompe, cette suspicion tend même à disparaître si le « néo » a l'heureuse idée de travailler. Le travail procure une sorte de billet d'entrée vers l'acceptation, un tout petit pas vers l'intégration, un peu de patience tout de même... Mais si le « néo » n'affiche pas d'emploi défini, il restera pour longtemps un suspect potentiel, un louche qui ne gagne pas son pain à la sueur de son front, la honte, pire, qui mange le pain des autres, un trafiquant, un proxénète, que sais-je encore ? Exutoire désigné à la xénophobie, à la crainte, à la défiance primitive vis-à-vis de l'autre, de celui qui arrive d'ailleurs tel un chien errant sans collier.

Et pourtant depuis la genèse de l'Humanité, les hommes sont en perpétuel mouvement. Depuis des millénaires, qu'ils soient en quête de meilleures cueillettes, de meilleures chasses, de saines progénitures, de cieux cléments, seuls ou en groupes, qu'ils fuient la misère ou la persécution, les hommes ont toujours bougé d'un point à l'autre de la planète.

« Néo » du temps, « néo » de l'espace, ou les deux ? Le « néo » du temps, orphelin de passé glorieux, traîne comme un délit son manque d'ancêtres exemplaires, dont il pourrait vanter les mérites à ses pairs. Pas de parents notables ayant financé un pont, ayant posé la première pierre d'un hôpital, ayant perdu la vie à Verdun. Quelle tristesse ! Dans sa lignée, pas de dignes personnages dont le nom serait inscrit pour des siècles sur une plaque de rue. En prime, parfois, un nom à coucher dehors. (« Tout le monde peut pas s'appeler Dupont » disait Brassens). Voilà un être dépourvu de généalogie, sans pedigree, une valise vide. Ce nouveau n'a pas de trace, pas de passé vérifiable, attesté, ou bien il le cache. Un bougre de grand-père charpenter de jardin, une aïeule fille de joie, une mère née hors mariage, bannie par son géniteur, élevée à la DASS, c'est pas très reluisant tout ça et ça ne se crie pas sur les toits, forcément.



Celui qu'on appelle l'étranger, on ne sait rien de lui, sauf ce qu'il consent à montrer ou à raconter. Mystérieux, des commères de bancs publics lui tricotent volontiers une histoire à se reprocher, supputent des actes condamnables. Fuirait-il la justice? C'est comme avec l'immigration, il faut savoir trier. Il y a les bons étrangers, et les moins bons, les riches, les fauchés, ceux qu'on accueille bras ouverts, ceux qu'on évite, ceux qu'on rejette parce qu'ils font tache dans le paysage social.

Tout être différent ou perçu comme tel peut être qualifié d'étrange par rapport à une illusoire normalité, une doxa qui a planté des bornes autour de l'individu. Les Anglais, eux, utilisent le terme « queers » qui signifie « étranges » pour désigner les homosexuels, c'est révélateur.

Décidément rien n'est plus étrange que la notion d'étrangeté. Peut-être faudrait-il créer un mot nouveau: « l'étrangeté »? Un état d'étrangeté non pas assigné, mais revendiqué et par dessus tout reconnu. [Edwige]

*Chanson de Renaud.

Nucléaire, questions de bon sens

Face à la pression médiatique et politique destinée à convaincre la population de la nécessité de relancer la construction de réacteurs atomiques, il convient de rappeler quelques évidences qu'on tente de nous faire oublier, voire de cacher.

Les mensonges

- **L'électricité nucléaire est une énergie décarbonée.** Si on considère tous les matériaux et tous les transports nécessaires au développement de la filière nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium jusqu'au démantèlement des centrales et la gestion des déchets atomiques pour des temps infinis, on peut difficilement prétendre que l'électricité produite est une énergie décarbonée !

- **Énergie pas chère.** Le coût du nucléaire est maintenant plus élevé que celui des renouvelables. C'est pourquoi les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables dépassent de loin ceux dans le nucléaire. Ainsi le coût de l'éolien offshore est annoncé comme étant 2 fois moins cher. De ce fait l'électricité nucléaire ne couvre même pas 10 % de la consommation totale d'électricité dans le monde, soit moins que l'éolien et le solaire réunis.

- **L'indépendance énergétique,** qu'elle soit acquise grâce au nucléaire n'est qu'un mensonge d'État. En effet, il n'y a plus d'extraction d'uranium en France, nous sommes dépendant des importations provenant du Kazakhstan, Niger, Ouzbékistan...

C'est même au groupe Russe Rosatom qu'est confié le recyclage d'uranium issu du retraitement à la Hague. Un navire russe vient d'en faire une livraison à Dunckerque, en dépit des sanctions !...

Ce dont on se garde bien de parler

- **Risque de catastrophe.** Tchernobyl il y a 36 ans et Fukushima il y a 11 ans ont malheureusement démontré que le risque de catastrophe est réel.

En France, à au moins 3 reprises, la catastrophe a été frôlée (St Laurent des Eaux 1969 et 1980, Blayais décembre 99, la prochaine sera-t-elle chez nous ou en Ukraine où la menace grandit autour de la centrale de Zaporijjia, faisant craindre le pire pour l'Europe ?

- **Trop polluant.** Toutes les centrales en activité, et les usines qui assurent le cycle du nucléaire, rejettent de la radioactivité dans le milieu ambiant que ce soit l'air ou l'eau. C'est surtout le cas de l'usine de retraitement de la Hague qui fait du Cotentin la région la plus touchée du pays.

De plus aucune solution satisfaisante n'a été apportée à l'accumulation des déchets radioactifs, en particulier ceux hautement radioactifs issus de la fission

d'uranium, pour lesquels le projet d'enfouissement à Bure est un leurre.

- **Contamination du vivant.** La désintégration de l'uranium et de ses descendants engendre la prolifération de multiples radioéléments qui n'existent pas à l'état naturel. Ils s'intègrent au vivant, se concentrent le long de la chaîne alimentaire, et nous contaminent par ingestion pouvant s'attaquer au métabolisme de nos cellules et à leur ADN. Même si les liens directs sont bien difficiles à établir, sauf pour le cancer de la thyroïde que les pronucléaires ont été obligés de reconnaître.

On sait maintenant que même les faibles doses de contamination ont des effets sur la santé, et plus grave encore sur la reproduction : les cellules sexuelles y sont particulièrement sensibles. C'est une atteinte à notre génome pouvant provoquer des avortements, des naissances monstrueuses, ainsi que des mutations transmissibles.

Depuis les débuts du nucléaire, le lobby occulte cette contamination du vivant, il ne retient que l'irradiation directe et minimise considérablement le nombre de victimes, civiles ou militaires. Mais la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique) reconnaît que toute dose de radioactivité comporte un risque mutagène, cancérigène, et autres.

De plus les puissances nucléaires disposent de gros stocks d'U 238 rebut de l'enrichissement du combustible, c'est un métal lourd dont l'armée se sert en tête d'obus pour percer les blindages, largement utilisés en Irak par les US . Il émet des rayons alfa, et les poussières disséminées et ingérées provoquent de gros dégâts chez les vétérans de l'armée et dans la population irakienne (en particulier naissances de monstres!).

- **Réchauffement climatique.** Non seulement il ne fournit pas une énergie vraiment décarbonée, mais en plus il contribue au réchauffement climatique, comme le font toutes les centrales thermiques. Le rendement des centrales n'étant à peine que de 30 %, 70 % de l'énergie dégagée par la fission de l'uranium dans les 56 réacteurs est dissipée en chaleur dans l'eau et dans l'air.

- **Trop vulnérable.** La sécheresse de cet été a démontré la vulnérabilité des réacteurs au dérèglement climatique, énormes consommateurs d'eau pour leur refroidissement, ils sont dépendants du régime fluvial. EDF a dû demander des dérogations pour poursuivre

la production de plusieurs d'entre eux malgré la température trop élevée de l'eau des fleuves.

La tempête de l'hiver 1999 a montré la fragilité aux risques d'inondation de la centrale du Blayais, et le tsunami de mars 2011 au Japon a provoqué la catastrophe de Fukushima. Qu'en sera-t-il des nouveaux EPR construits en bord de fleuves ou de la mer ?

- **Le nucléaire fragilise les pays qui l'utilisent :** La guerre en Ukraine, pays nucléarisé démontre les risques immenses que font courir les centrales nucléaires. Elles deviennent des cibles de guerre et possiblement de terrorisme.

Enfin, et cela peut servir de conclusion

Quelle folie peut conduire ceux qui nous gouvernent à prétendre relancer la construction de réacteurs, alors que nos voisins européens abandonnent le nucléaire qui ne représente plus que 2 % de l'énergie consommée dans le monde entier ? Ils ne s'en sortent pas plus mal et ne sont pas retournés à la caverne et à la bougie !

Par son État centralisé et fort, la France peut imposer le choix politique de son développement, assumer les coûts, en cacher les effets sanitaires et neutraliser l'opposition à cette technologie mortifère.

D'autres solutions existent, des études montrent la faisabilité de scénarios 100% renouvelables associés à la sobriété.

Les énergies renouvelables ne réchauffent pas l'environnement, elles transforment l'énergie du soleil et du vent reçue gratuitement directement en électricité. Elles ne génèrent pas de gaz à effet de serre.

Le démantèlement des équipements est infiniment plus facile que celui des réacteurs atomiques, et n'abandonne pas pour des dizaines de milliers d'années des masses de produits radioactifs.

Elles sont une source importante d'économie financière alors que le nucléaire est un puits sans fond de sommes colossales. Comment ne pas rêver à tout ce qu'on aurait pu réaliser avec cet argent pour assurer au mieux le bien-être de tous ?

Faut-il attendre la catastrophe pour arrêter le nucléaire ? attend-on qu'un immeuble s'effondre pour en évacuer les habitants ? Et pour cela ne vaut-il pas mieux utiliser provisoirement des centrales thermiques, le temps de pouvoir les arrêter aussi ?

[Annie et Pierre Péguin, octobre 2022.]



Paysannerie et autonomie

Rencontres, débats, perspectives

Terres Vivantes en Cévennes organise une journée de rencontres et d'échanges dimanche 6 novembre à Saint Jean du Gard à la maison Mazel (Falguières)

10h : Café Paysan : Les « cafés paysans » sont des moments de rencontres et de discussions autour de thématiques paysannes, de l'alimentation, de l'écologie en lien avec les bouleversements de notre temps. L'objectif est de tisser des liens entre le milieu paysan et les personnes intéressées aux enjeux agricoles en discutant d'une thématique définie, mais aussi en agissant. Ces rencontres sont ouvertes à toutes et à tous.

Le format se veut participatif et convivial, l'idée étant de discuter entre nous, et non pas d'assister à une conférence d'experts. La discussion sera modérée et le cadre doit être agréable et accessible à toutes et tous. Nous souhaitons ouvrir un cycle



de rencontres et de discussions, mais aussi d'ateliers pratiques de savoirs-faire sur les prochains mois, déjà plein d'autres idées sont sur le tapis.

Pour ce premier « café paysan », nous proposons de discuter autour de la thématique de l'autonomie alimentaire et avons quelques autres sujets à proposer pour de prochaines rencontres telles que : l'installation paysanne, l'accès au foncier, habitat et transport, sans doute en aurez-vous d'autres... à voir comment nous souhaitons organiser tout cela.

12h : Repas tiré du sac

14h : Présentation et discussion autour de l'ouvrage « Réappropriation, Jalons pour sortir de l'impasse industrielle » en présence de son auteur. Bertrand Louart, menuisier-ébéniste à la coopérative Longo mai, pose de façon simple et pédagogique, le dilemme de la critique sociale actuelle : comment critiquer un système dont nous sommes matériellement hyper-dépendants ? En effet, l'histoire du capitalisme industriel est, depuis l'époque des enclosures, celle de la destruction de l'autonomie collective et individuelle. Pour sortir de cette impasse, il défend, contre tous les admirateurs de l'abondance industrielle, la réappropriation des arts et des métiers : reprendre en mains nos conditions d'existence, à la fois pour mieux vivre et saper la mégamachine.

Contact : terres-vivantes-en-cevennes@riseup.net

Pari tenu pour les anti-bassines

Plus de 7000 opposants investissent le chantier de Sainte-Soline !

A l'appel de 150 associations et collectifs (Bassines Non Merci, Soulèvements de la Terre, la Confédération Paysanne, la CGT, ATTAC, SUD Solidaires...), plus de 7000 personnes étaient rassemblées ce week-end du 29-30 octobre 2022 pour arrêter le chantier de méga-bassines à Sainte-Soline, qui a démarré début octobre. Elles ont été rejointes par une dizaine de députés et élus locaux (Sandrine Rousseau, Manon Meunier, Yannick Jadot, Philippe Poutou, ...), après que 200 personnalités aient dénoncées dans une tribune jeudi l'interdiction de manifester et apporté leur soutien au camp anti-bassines.

Paysans, habitants, naturalistes, élus et militants du climat ont ensuite marché de concert vers le chantier malgré un dispositif policier inédit : 1700 policiers et 6 hélicoptères ont été mobilisés pour entraver les manifestants, tandis que des arrêtés d'interdiction de manifester et de circuler avaient été pris dès lundi pour dissuader les participants.

Séparés en 3 cortèges, les opposants ont pourtant réussi à déjouer la dizaine de barrages et à entrer dans le chantier, en retirant les grilles et en s'en servant de barricades pour avancer. Cette mobilisation est la 4ème

d'une série de manifestations et actions depuis un an qui assume collectivement des actes de désobéissance civile déterminée, et qui continuera à le faire avec toutes ses composantes.

Ce projet de Sainte-Soline qui représente 16 hectares artificialisés et 720 000 m³ d'eau privatisée n'est malheureusement qu'un début. C'est ainsi près de 1000 méga-bassines qui risquent d'être construites à l'horizon 2025 si l'agro-industrie poursuit ses projets et que les pouvoirs publics continuent de les soutenir et même de les financer à hauteur de 80%. Et ce juste après un été caniculaire qui a laissé les nappes phréatiques et cours d'eau dans un état de sécheresse jamais vu.

L'action d'aujourd'hui était donc une urgence pour stopper ce chantier-test avant que d'autres ne se déploient. Bassines Non Merci et les Soulèvements de la terre exigent à nouveau un moratoire et l'arrêt immédiat de ces projets de bassines. D'autres solutions pour le partage de l'eau et une agriculture paysanne existent, et nous continuerons de le répéter jusqu'à ce que nos voix soient entendues.

No bassaran !

Source: <https://bassinesnonmerci.fr>

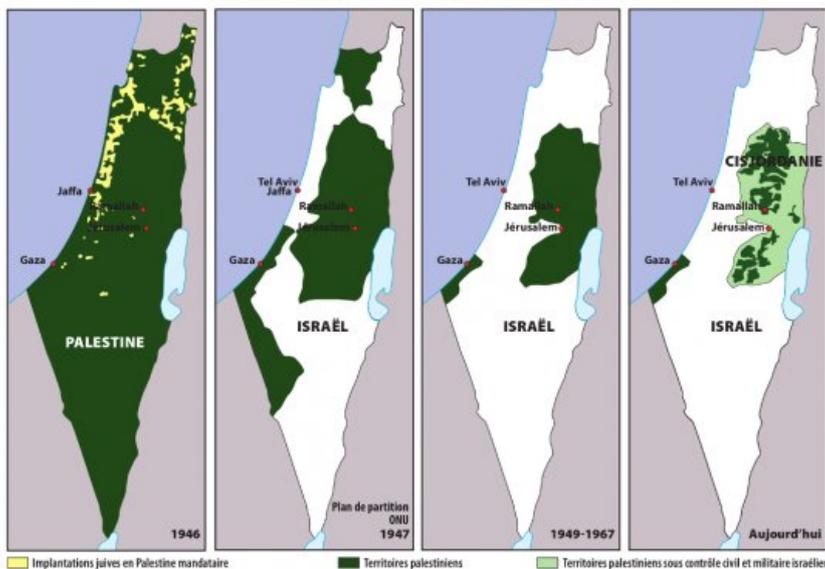
Parlons de l'apartheid israélien

Le 18 mai 2021 une grève générale en Israël, en Cisjordanie et Gaza a montré au monde l'unité des Palestiniens, et ce pour la première fois depuis des décennies. Les forces de répression israéliennes ont été particulièrement féroces parce que quoi de plus menaçant qu'une jonction entre populations que le pouvoir israélien a toujours voulu séparer les unes des autres ? Le système de discrimination ethnique mis en place par le pouvoir israélien distingue les Israéliens des Palestiniens mais instaure également une fragmentation entre Palestiniens avec des régimes juridiques distincts. Il ne peut se maintenir que par la force et le soutien complice d'États peu soucieux du droit. Pour qualifier cette politique d'Israël la notion d'apartheid s'impose de plus en plus.

La Nakba continue

Entre 1947 et 1949, les milices sionistes puis l'armée israélienne ont conquis la Palestine. La Nakba (la catastrophe) a jeté près de 800 000 Palestiniens (les deux tiers de la population) sur les routes. Des villages entiers sont anéantis, des villes vidées, des populations massacrées, un véritable nettoyage ethnique se poursuit. Les populations chassées du territoire qui deviendra Israël cherchent refuge dans les pays voisins mais également en Cisjordanie et à Gaza (et ailleurs dans le monde). Des centaines de milliers s'entassent depuis dans des camps insalubres, dépendant de l'aide internationale qui s'amenuise d'année en année.

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



La Cisjordanie avec Jérusalem-Est et Gaza, occupés par Israël, représentent aujourd'hui près de 15 % de la Palestine historique qui devaient selon les accords d'Oslo de 1993 constituer le futur État palestinien. Les autorités israéliennes avec leurs bras armés et civils, les colons, font tout pour l'empêcher d'exister et continuent d'annexer les terres. L'autorité palestinienne quant à elle est pratiquement dépouillée de toutes les compétences dont dispose un État : les lois militaires israéliennes régissent tous les aspects de la vie des Palestiniens.

La ségrégation géographique

Les Palestiniens sont séparés en cinq entités géographiques distinctes (Israël, Cisjordanie, Jérusalem-Est, la bande de Gaza et la diaspora). La Cisjordanie sans Jérusalem est entourée à partir de 2002 d'une clôture de séparation annexant au passage 10 % de plus de la Cisjordanie. Celle-ci est coupée en trois zones aux statuts différents (accords d'Oslo), entourées ou traversées de colonies rattachées à Israël par un réseau routier interdit aux Palestiniens. Ces derniers ne peuvent pas circuler librement sur leur territoire et sont contraints de passer par des centaines de check-points militaires et à faire de longs détours. Pour accéder à leurs terres agricoles situées derrière la clôture de séparation ainsi qu'à Jérusalem-Est, il leur faut des autorisations spéciales. Pour les Israéliens par contre, la colonisation a créé une continuité géographique qui leur permet d'atteindre chaque parcelle de la Cisjordanie.

En Israël, la majeure partie des Palestiniens est quasi consignée dans 139 villes et villages densément peuplés subissant des discriminations en matière d'aménagement du territoire, de services notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, des transports. La bande de Gaza est bouclée sans aucun contact avec le reste de la Palestine depuis plus de 15 ans.

Atteindre l'hégémonie démographique

Les méthodes sont restées les mêmes depuis 80 ans : annexion, colonisation, bombardements, exécutions sommaires, arrestations de masse, démolition de maisons et des cultures, accaparement de terres et de l'eau, discrimination administrative, juridique et politique, privation de droits et fragmentation géographique. Avant la création d'Israël en 1948, les Palestiniens représentaient 70 % et les Juifs, pour la plupart récemment immigrés, 30 % de la population. Les premiers possédaient 90 % des terres et les seconds 6,5 %. Aujourd'hui, en Israël, la population palestinienne ne représente que 20 % des 9,5 millions d'habitants.

L'objectif démographique n'étant pas encore atteint, les juifs du monde entier sont invités à s'établir dans la région tandis que des colonies sont implantées dans les quartiers palestiniens de Jérusalem, les familles spoliées et chassées, et des terres usurpées en Cisjordanie. Près de 700 000 colons israéliens se sont illégalement installés en Cisjordanie dont près de 220 000 à Jérusalem-Est et leur nombre augmente chaque jour. Les Palestiniens ne sont plus qu'environ 320 000 à Jérusalem et les responsables israéliens ne dissimulent pas leur intention de les priver de leurs droits socio-économiques dans le but de les chasser de la ville. Dans le reste de la Cisjordanie, la population palestinienne dépasse les 3 millions et les 2 millions à Gaza. Quant aux réfugiés hors des frontières, ils compteraient plus de 5 millions de personnes mais sont interdits de rentrer chez eux alors que leur droit au retour est consacré par la résolution 194 de l'ONU.

La ségrégation par le droit

Le système d'oppression et de domination à l'œuvre depuis la création d'Israël s'est vu réaffirmé par la loi sur l'État-nation de 2018, qui consacre la suprématie des juifs et justifie toute discrimination juridique et administrative. Ainsi, l'État d'Israël est défini comme « *l'État-nation du peuple juif* » tandis que le droit à l'autodétermination n'est réservé qu'« *au peuple juif* ». La loi définit également Jérusalem comme « *capitale complète et unie* » d'Israël en violation avec le droit international et confère à la langue arabe, jusque là langue d'État, au même titre que l'hébreu, un « *statut spécial* » indéfini. La colonisation est justifiée puisque « *l'État considère le développement de l'implantation juive comme un objectif national et agira en vue d'encourager et de promouvoir ses initiatives et son renforcement* ».

Les Palestiniens d'Israël sont citoyens israéliens mais ne bénéficient pas de la nationalité ce qui les distingue juridiquement des juifs et les prive de nombreux droits et prestations. Ceux de Jérusalem-Est illégalement annexée ne sont pas citoyens israéliens mais régis comme ceux d'Israël par le droit civil israélien. Par contre ne bénéficient d'un statut précaire de résidence permanent que les Jérusalémites enregistrés en 1967 et leurs descendants et seulement à condition que la ville soit leur « principal lieu de vie » et qu'ils y soient nés. Les autres Palestiniens sous occupation ne peuvent s'y établir et même son accès leur est très souvent interdit. La « fermeture de Jérusalem » est imposée à coups d'ordres militaires, de cartes magnétiques, d'autorisation d'entrer, de check-points et du mur.

Les Palestiniens de Cisjordanie (sans Jérusalem) vivent une fragmentation en trois zones sous régime militaire israélien strict*. Plus de 1800 ordonnances militaires organisent leur vie : le statut administratif, l'état civil, les déplacements, l'accès aux terres et autres ressources, les moyens de subsistance, le commerce, les banques, etc. Ils n'ont aucune citoyenneté et sont considérés comme apatrides. S'ajoute à cela que depuis 2002 le regroupement familial avec des Palestiniens d'Israël ou Jérusalem est interdit.

Le système judiciaire est militaire. Plus de 800 000 personnes ont été arrêtées depuis 1967 en Cisjordanie et Gaza pour la plupart condamné par cette juridiction. Il faut en particulier relever la pratique des arrestations arbitraires, y compris d'enfants, de la torture et de la détention administrative arbitraire.

La bande de Gaza d'une superficie de 360 km² est une véritable prison pour plus de 2 millions d'habitants. Sous contrôle total israélien, elle subit un blocus aérien, maritime et terrestre illégal depuis plus de 15 ans tout en faisant régulièrement l'objet de bombardements meurtriers qui détruisent toute l'infrastructure civile : maisons, hôpitaux, écoles, réseaux électrique et d'assainissement, stations d'épuration. Israël a également unilatéralement modifié la démarcation de la

zone côtière maritime de Gaza afin de s'accaparer des gisements gaziers. L'effondrement économique a entraîné une dépendance à l'aide internationale pour 80 % de la population... qui ne peut s'en échapper.

Ces fragmentations territoriales, les restrictions de circulation, et la violation systématique des droits socio-économiques ont de graves répercussions sur l'économie des Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza mais également en Israël. La dépendance à Israël est totale dans tous les cas.

Une campagne contre l'apartheid israélien

Amnesty International dans son rapport *l'apartheid israélien envers le peuple palestinien* constate :

« L'ensemble du régime de lois, politiques et pratiques décrites (...) démontre qu'Israël a instauré et perpétué un régime institutionnalisé d'oppression et de domination contre la population palestinienne, mis en œuvre au profit de la population juive israélienne – un système d'apartheid – sur tous les territoires où le pays exerce un contrôle sur la vie des Palestiniens depuis 1948. »



De plus en plus de voix s'élèvent, parmi lesquelles des israéliennes, pour alerter sur cette situation. Une campagne internationale est lancée pour la reconnaissance du crime d'apartheid et pour imposer des sanctions à Israël. En France, une « *proposition de résolution condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien* » a été déposée à l'assemblée nationale en juillet 2022. Elle doit être débattue au printemps 2023 au Parlement. Une occasion de lancer plus largement le débat sur l'apartheid et renforcer la campagne menée dans de plus en plus de pays par le mouvement BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions) et les organisations de soutien au peuple palestinien. [Tissa]

* La zone A qui comprend les 7 grandes villes, théoriquement sous contrôle palestinien (sécurité et administration), B les autres localités, sous contrôle mixte et C sous contrôle total israélien.

Envoyez-nous vos contributions et remarques. Contact: episodecevenol@laposte.net

<https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique S. V. P.